



SIGNALISATION ROUTIERE

Bulletin officiel du 15 mai 2020

COMMUNE DE SAVIESE *signalisation routière provisoire*

L'administration communale de Savièse porte à la connaissance du public la décision suivante, sujette à recours dans les 30 jours dès la présente publication, auprès du Conseil communal :

Route communale « chemin des Grands Praz »

A titre expérimental, la pose de la signalisation suivante pour une durée de trois mois :

- à chaque extrémité de la rue, les panneaux suivants :
 - 4.09 « impasse – sauf piétons et vélo » avec sous le panneau l'indication de distance
 - 2.07 « poids lourds interdit » avec sous le panneau la plaquette complémentaire « sauf autorisation communale »
- d'un obstacle physique (type enrochement) en milieu de chaussée avec le panneau 2.14 « circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs » dans les deux sens à l'Est de la parcelle communale no 5260, à hauteur de l'adresse : chemin des Grands Praz 24.

Le dossier peut être consulté auprès du service technique, dans les 30 jours, **dès le 15 mai 2020**.

Savièse, le 15 mai 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE